

Denges Greffe

De: Nicolas Ferreira <nferreira@billiaert.com>
Envoyé: lundi, 9 février 2026 09:14
À: Denges Greffe
Objet: Re[6]: Attestation de conformité - 244656

Hello,

Voici la réponse ci-dessous que j'ai obtenu par notre thermicien pour le cercle bruit. Pourrais-tu me confirmer dès lors que tout est ok?

Merci beaucoup!

« Il vous fallait les formulaires Cercle_bruit pour les 2 bâtiments, car les installations utilisent des pompes à chaleur pour la création de l'eau chaude sanitaire.

Or, ces pompes à chaleur sont des PAC sur air extrait de la ventilation. Il n'est alors pas nécessaire de fournir de formulaires complémentaires pour les normes de protection contre le bruit sachant que ces modules sont intégrés directement dans les monoblocs de ventilation d'extraction de l'air vicié des vestiaires et de la salle du restaurant (pas des hottes de ventilation de la cuisine) situés dans les locaux techniques. Il n'y a donc pas de bruit perceptible sur l'extérieur.

Il s'agit ici de préchauffage de l'ECS, voir la création de la totalité de l'ECS selon le débit de ventilation et le dT de l'air extrait. Cela dépend également de l'utilisation des douches et cuisine, qui ont un besoin d'ECS non uniforme durant la semaine. Le chauffage est quant à lui produit avec le chauffage à distance (au bois sauf erreur), avec des échangeurs de chaleur installés dans les locaux techniques. Il est également possible de créer de l'ECS avec ce système, si les besoins sont importants et que les PAC sur air extrait ne suffisent pas. »

Avec mes meilleures salutations

Nicolas Ferreira
Architecte EPFL - Associé



Bocion & Billiaert SA
Route de Denges 12A - 1027 Lonay - 021 803 04 04
info@billiaert.com - www.bocionbilliaert.com

----- Message d'origine -----

De "Denges Greffe" <greffe@denges.ch>
À "Nicolas Ferreira" <nferreira@billiaert.com>
Date 09.02.2026 08:03:53
Objet RE: Re[4]: Attestation de conformité - 244656

Re

Ne tient pas compte des fiches bâtiments c'est tout bon je les ai